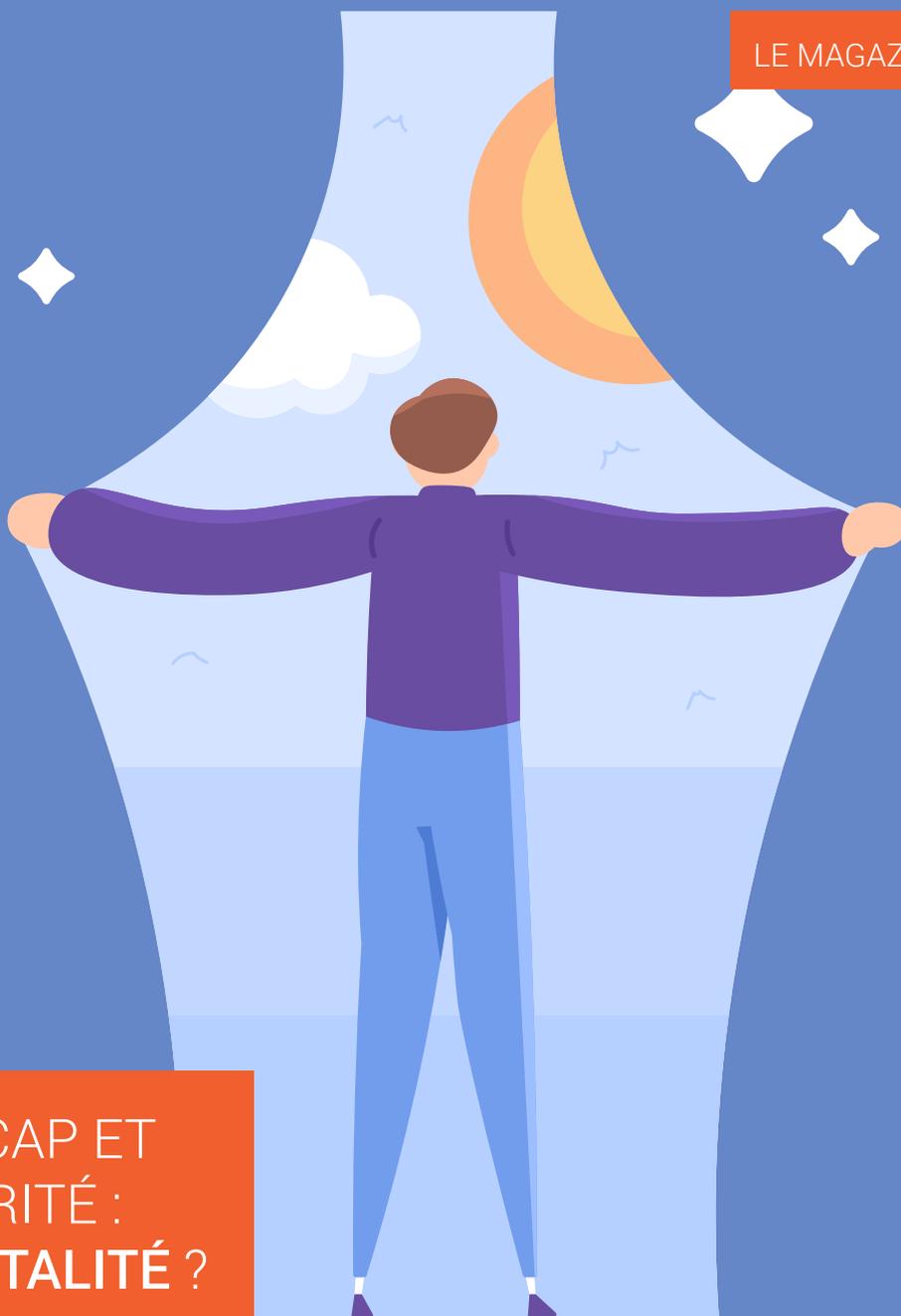


# Handydialogue

LE MAGAZINE d'Esenca



HANDICAP ET  
PRÉCARITÉ :  
UNE FATALITÉ ?

# Handicap, pauvreté et précarité ... Vous avez dit « qualité de vie » ?

Pour de nombreuses personnes concernées par une situation de handicap et/ou de maladie chronique, grave ou invalidante, pour leurs proches, conjoints, partenaires, parents, enfants, les conséquences de cet état sont presque toujours impactantes sur leurs **ressources financières**, les coûts et surcoûts, une **charge mentale** lourde et des craintes constantes sur de quoi sera fait demain, des reports de soins, des dettes, etc.

Sans compter la **méconnaissance des droits**, des chemins à emprunter pour y arriver, l'insuffisance des compensations financières et/ou sociales.

L'étude sur le handicap et la précarité, réalisée par Mai Paulus, démontre de manière très pertinente, ces constats multiples. Je vous recommande de la lire, elle est éclairante.

S'il faut reconnaître qu'il y a des avancées au niveau des droits, et que certaines trajectoires de vie se sont améliorées, il nous faut constater que le chemin reste encore ardu.

Faire comprendre aux différents responsables politiques que **débloquer plus de moyens** pour des dispositifs mieux financés, ce n'est pas de l'assistanat de complaisance ! C'est garantir une vie de qualité aux personnes en situation de handicap et donc par voie de conséquences faire le pari de leur implication dans la société, d'une meilleure santé...

Du **handistreaming** à tous les niveaux, un plan handicap fédéral et interfédéral, etc.

Ce sont des perspectives. Il faut donc être **tenace** dans la durée.

2024 ; nouvelle échéance politique. Nous serons particulièrement réactifs pour que les gouvernements soient ambitieux pour les personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap ou maladie et quel que soit leur âge !

Gisèle Marlière  
Présidente





Facile à Lire et à Comprendre

## Comment vivent les personnes en situation de handicap ?



La maladie ou le handicap a un coût.

Il faut aller chez les médecins, prendre des médicaments, aller chez le kiné ...

Tout cela a un prix !

Cela pèse sur les revenus de la personne malade ou en situation de handicap.

Cela fait beaucoup de choses à suivre.

Se soigner correctement est parfois impossible.

Il faut parfois choisir entre changer de lunettes et payer le voyage scolaire.

Il est important de connaître ses droits pour les demander.

Tout le monde ne connaît pas ses droits, ce qu'il peut avoir comme remboursement, comme matériel ...

La société a mis en place des choses pour les personnes en situation de handicap.

Ce n'est pas toujours suffisant.

Il faut reconnaître que certaines choses vont mieux, mais d'autres pas du tout.

Il faut encore améliorer l'inclusion et la situation des personnes en situation de handicap, l'accessibilité de la société ...

Les politiques doivent faire le nécessaire pour cela.

On vote cette année.

Esenca sera attentive à ce que les politiques mènent des projets pour une réelle inclusion des personnes en situation de handicap.

Elles doivent être des citoyennes comme les autres.

Esenca a écrit une étude pour parler de ce qui va et de ce qui ne va pas quand on est en situation de handicap.

Elle s'appelle Handicap et précarité : quelles conséquences sur la qualité de vie ?

- Page 2-3** Editorial : Handicap, pauvreté et précarité... Vous avez dit « qualité de vie » ?
- Page 4** Sommaire
- Page 5** La Minute Culture
- Page 6-7** Focus sur nos dernières publications
- Page 8-9** L'info utile sur l'accessibilité
- Pages 10-11** Défendez vos droits : faites appel à nos services
- Pages 12** DOSSIER : Handicap et précarité ; une fatalité ?  
Page 13 : Quels sont les liens entre handicap et précarité  
Pages 14-15 : Handicap et précarité financière : quels constats portons-nous ?  
Pages 16-19 : Luttons contre la pauvreté !  
Pages 20-21 : Des droits toujours pas activés  
Le non-recours aux droits est encore une réalité  
Pages 22-23 : Qu'est-ce qui fait qu'on est en bonne santé ou pas ?  
Page 24 : Connaître pour agir!
- Page 26-27** Écho des entités territoriales

**Périodique d'Esenca asbl** : Siège social : rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles – [esenca@solidaris.be](mailto:esenca@solidaris.be)  
N° d'entreprise : 0416 539 873 – TVA : BE416 539 873 – RPM : Bruxelles – IBAN : BE81 8778 0287 0124

**Éditrice responsable** : Ouiam Messaoudi – Esenca ASBL – rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles

**Contact** : Nathalie De Wispelaere – [nathalie.dewispelaere@solidaris.be](mailto:nathalie.dewispelaere@solidaris.be) – 02 515 06 55

### Ont collaboré à ce numéro :

Pierre Baldewijns (conseiller à la Direction Prévention et Promotion Santé – UNMS) – Jeanne Guichardon (chargée de projet en accessibilité – Esenca) – Manon Cools (coordinatrice – Esenca) – Nathalie De Wispelaere (chargée de communication – Esenca) – Gisèle Marlière (présidente – Esenca) – Maï Paulus (chargée d'étude et de projet – Esenca)

Merci à Julie et Loredana pour la relecture et validation des textes en Facile à lire et à Comprendre

Tout don de 40 euros sur le compte BE81877-8028701-24 bénéficie d'une réduction fiscale

Dépôt : Bruxelles X – P501065

[www.esenca.be](http://www.esenca.be) – 02 515 06 55

*Vos données sont traitées conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection de données à caractère personnel.*

*À tout moment vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les modifier, supprimer ou exercer votre droit d'opposition. Pour ce faire, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [privacy.esenca@solidaris.be](mailto:privacy.esenca@solidaris.be)*

Ce magazine a été réalisé avec le soutien de :

Crédits photos : Images utilisées sous licence de Shutterstock.com

# La Minute Culture

Voici quelques recommandations de **productions culturelles** qui traitent du handicap sous toutes ses formes. Bonne découverte !

**Bande dessinée** : **Ne m'oublie pas** (2021) par Alix Garin, Éditions Le Lombard

**En bref** La grand-mère de Clémence souffre de la maladie d'Alzheimer. Face à son désespoir, elle prend la décision de l'enlever de la maison de retraite et de prendre la route en quête de l'hypothétique maison d'enfance de sa mamie. Une fuite, une quête, un égarement, l'occasion de se retrouver ? À moins que ce ne soit plutôt des adieux, etc.

**Où ?** Aux éditions Le Lombard

**Film** : **Droit de regard** (2023) par Julie Manoukian

**En bref** « Droit de regard », c'est l'histoire d'une femme inspirée de la vie d'Anne-Sarah Kertudo qui, devenant

aveugle, se bat pour conserver la garde de ses enfants et montrer une autre image des parents solos handicapés.

**Où ?** À découvrir sur France 2 début 2024

**Podcast** (en cours) : **Agir pour l'autodétermination** par Martin Caouette et François Bernard

**En bref** L'autodétermination d'une personne est un besoin psychologique qui s'exprime tout au cours de la vie. Ce besoin est lié directement aux différentes formes de motivation qui se développeront chez une personne, et qui l'aideront à construire sa personnalité. Les quatre saisons déjà existantes consacrées à ce sujet sont passionnantes !

**Où ?** <https://podcast.ausha.co/autodetermination-et-handicap>

Facile à Lire et à Comprendre

## Voilà ce que Esenca a lu, vu ou écouté pour vous



**Bande dessinée** : **Ne m'oublie pas** (2021) par Alix Garin, Éditions Le Lombard

La grand-mère de Clémence a la maladie d'Alzheimer.

Elle vit dans une maison de retraite et n'y est pas heureuse

Clémence décide de la sortir de la maison de retraite pour retrouver la maison d'enfance de sa grand-mère.

Elles voyagent en voiture.

C'est l'occasion pour elles de parler, de se retrouver, de se dire adieu ...

➔ **Où ?** Aux éditions Le Lombard

**Film** : **Droit de regard** (2023) par Julie Manoukian

Ce film raconte l'histoire d'une femme qui devient aveugle et qui se bat pour garder ses enfants.

➔ **Où ?** À découvrir sur France 2 début 2024

**Podcast** (en cours) : **Agir pour l'autodétermination**, par Martin Caouette et François Bernard

Qui sommes-nous ? Et que voulons-nous ?

Quelles décisions voulons-nous prendre ?

Cela est différent d'une personne à une autre.

On en parle dans ces podcasts.

➔ **Où ?** <https://podcast.ausha.co/autodetermination-et-handicap>

# Focus sur nos dernières publications

*Dernièrement, nous avons publié différentes analyses critiques autour d'enjeux de société. En voici un avant-goût.*

## Focus sur les communes

Le label Handycity® qui encourage et récompense les communes dans leur démarche d'inclusion des personnes en situation de handicap sera remis aux communes en avril 2024! L'occasion pour nous de revenir sur l'inclusion à échelle communale dans trois analyses : « **L'accessibilité plurielle au cœur de l'inclusion : constats et réflexions** », « **La place des conseils consultatifs des personnes en situation de handicap dans les communes** » et « **Inclusion communale : Focus sur la petite enfance et l'enfance** ».

## Le logement : réel impact sur l'état de santé

Le logement est bien plus qu'un simple abri et un lieu de résidence. Il constitue un lieu de vie dans lequel nous avons des souvenirs, une vie sociale, un lieu dans lequel nous pouvons créer toutes sortes de projets, nous reposer, passer du temps, profiter de nos loisirs et tout simplement vivre. Nous étudions son impact sur notre état de santé dans l'analyse « **Le logement, un facteur aggravant de l'état de santé** ».

## Reconnaissance des aidantes et aidants proches

Il est possible depuis l'évolution de la loi en 2021 pour les aidants proches de se faire reconnaître et pour certains de solliciter l'octroi d'un congé thématique. Cela rejoint d'autres dispositifs auxquels faire appel pour tenter de trouver du répit ainsi qu'une meilleure conciliation de la vie privée et professionnelle. L'analyse « **L'aide informelle des aidants proches reconnue, davantage soutenue?** » fait le point sur ce sujet.

## Enseignement et pacte d'excellence

Dans l'analyse « **Tous les élèves en situation de handicap à nouveau sur le même pied d'égalité en Fédération Wallonie-Bruxelles?** », nous revenons sur le pacte d'excellence et le recours qui porte sur les financements des pôles territoriaux. Le décret qui détermine la création de ces pôles territoriaux est-il pensé pour tous les enfants en situation de handicap?

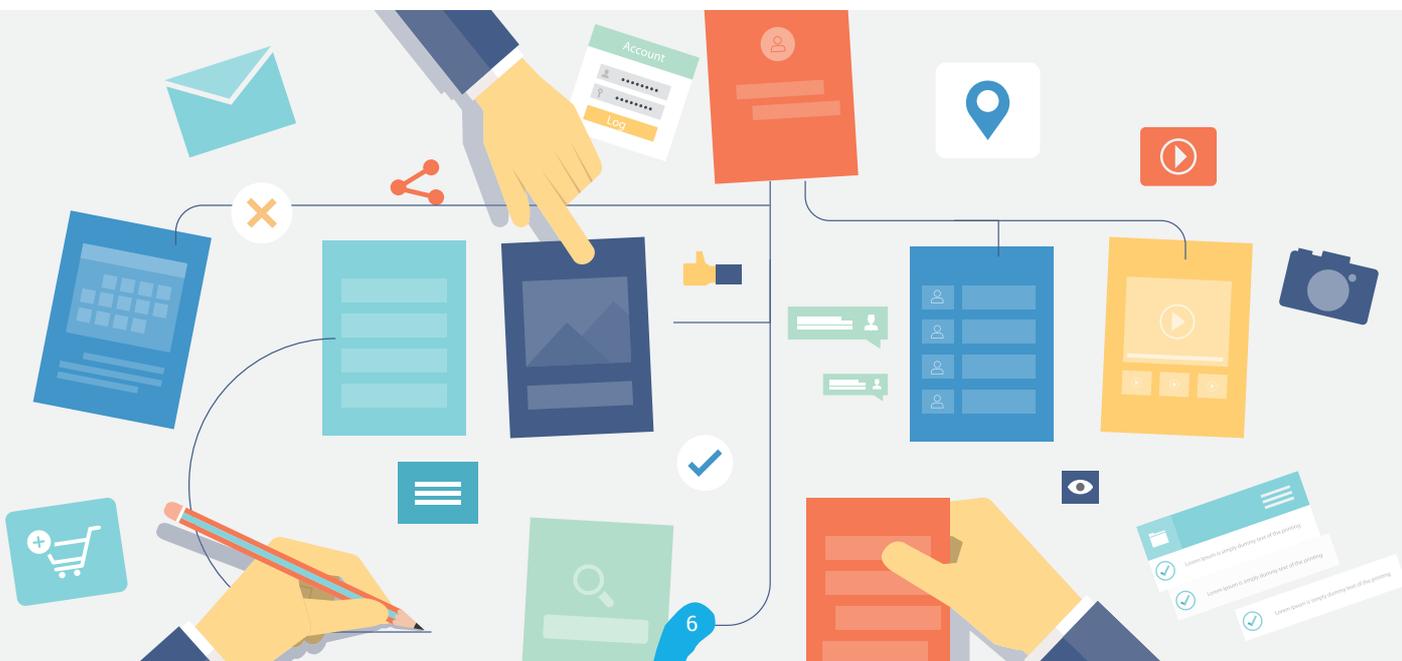
## Loisirs inclusifs

L'analyse « **Des loisirs inclusifs : une expérience riche en enseignement** » revient sur la notion de loisirs inclusifs et permet d'ouvrir une discussion sur leur importance dans une perspective plus globale et de s'interroger sur les freins qui existent face à leur mise en place.

## Parentalité et handicap

Les données sur la monoparentalité avec un parent en situation de handicap en Belgique ne sont pas toujours identifiables dans les statistiques officielles. Pourtant, la situation des parents solo en situation de handicap est un sujet complexe et souvent négligé. On peut supposer que ces parents rencontrent des défis supplémentaires dus à la conjonction de leurs besoins liés au handicap et de leur statut de parent monoparental. L'analyse « **Parents monoparentaux en situation de handicap : un double défi?** » explore l'intersection de la monoparentalité et du handicap ainsi que les défis auxquels les parents monoparentaux en situation de handicap sont confrontés.

N'hésitez pas à consulter le site [www.esenca.be](http://www.esenca.be) pour les lire dans leur intégralité ou à nous demander une version papier au ☎ 02 515 02 65 ou ✉ [esenca@solidaris.be](mailto:esenca@solidaris.be)



# Les dernières analyses d'Esenca



Esenca écrit des textes pour réfléchir sur des actions, des situations.

Voici les derniers :

## **La place des personnes en situation de handicap dans les communes.**

Esenca a écrit 3 analyses sur l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les communes :

- ➔ quelle accessibilité dans les communes ?
- ➔ la place des conseils des personnes en situation de handicap dans les communes
- ➔ inclusion communale des enfants.

## **Le lien entre logement et santé**

Pour être en bonne santé, il faut un bon logement.

Sinon, cela a des conséquences sur la santé.

## **Reconnaissance des aidantes et aidants proches**

Depuis 2021, il existe une loi qui reconnaît les aidants proches.

Grâce à cette reconnaissance, un aidant peut demander un congé pour s'occuper de quelqu'un.

Aujourd'hui, cette reconnaissance est-elle suffisante ?

Aide-t-elle réellement les personnes qui veulent prendre soin d'un proche ?

## **Enseignement et pacte d'excellence**

L'enseignement change pour inclure davantage les enfants en situation de handicap.

Les écoles de l'enseignement ordinaire et spécialisé sont regroupées par zones géographiques : les pôles territoriaux.

Ces pôles reçoivent de l'argent pour fonctionner.

Esenca se demande si tout cela convient à tous les enfants en situation de handicap ?

## **Loisirs inclusifs**

C'est quoi un loisir inclusif ?

Pourquoi sont-ils importants ?

Pourquoi est-ce difficile d'en avoir ?

## **Parentalité et handicap**

Il n'y a pas beaucoup d'informations sur les parents solos en situation de handicap.

On ne connaît pas leurs difficultés ou leurs besoins.

Esenca a écrit une analyse sur la situation des parents seuls en situation de handicap.

# L'info utile sur l'accessibilité

Pour Esenca, l'**accessibilité est une priorité** ! Malgré diverses législations, les personnes à mobilité réduite (PMR) rencontrent des **difficultés** à se déplacer. C'est pourquoi nous proposons le **service Handyaccessible**. Handyaccessible est un service principalement à l'attention des professionnels. Pour les demandes de particuliers – affiliés Solidaris ou non –, il peut donner une première série de conseils et renseigner des partenaires qualifiés. Dans ce premier numéro de l'année, nous vous présentons une **nouvelle rubrique portant sur les conseils en accessibilité**. Pour cette première, focus sur le guichet adapté.

## Qu'est-ce qu'un guichet adapté?

Le guichet est le **passage obligatoire** pour toutes personnes souhaitant réaliser une démarche ou obtenir un renseignement dans un bâtiment. Pourtant, il est trop **souvent non accessible** pour les personnes en situation de handicap et/ou les personnes à mobilité réduite.

Alors, comment **aménager** un guichet adapté? Quelles sont les règles à respecter?

- une aire de rotation de 150 cm devant le guichet
- une hauteur de tablette de maximum 80 cm
- un dégagement sous la tablette de 60 cm sur une largeur de 80 cm
- un dispositif de paiement sans fil ou facilement manipulable

Ce n'est pas tout, pour une personne malentendante, une boucle à induction magnétique peut être installée. Cet outil permet de filtrer les bruits ambiants afin que le visiteur n'entende que la voix de son interlocuteur et assurer ainsi une meilleure compréhension.

### Pour contacter Handyaccessible

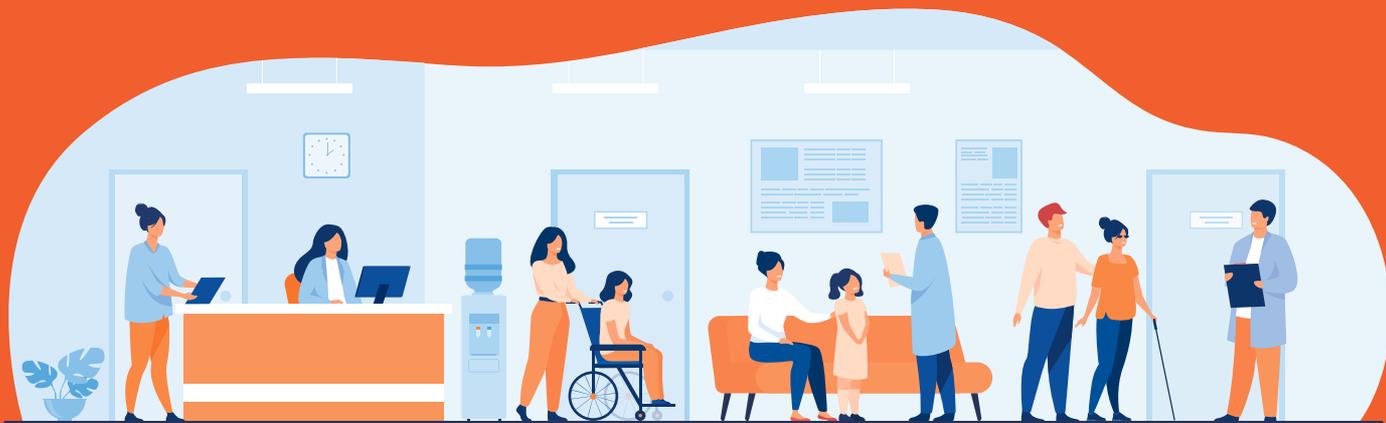
☎ 02 515 06 07

✉ [esenca.handyaccessible@solidaris.be](mailto:esenca.handyaccessible@solidaris.be)

Pour en savoir plus : 🌐 [www.esenca.be](http://www.esenca.be)

Avec le soutien de la Wallonie et AWIQ wallonie





## L'accessibilité



Pour Esenca, l'accessibilité est importante.

Même s'il y a beaucoup de lois, les personnes en situation de handicap, les personnes à mobilité réduite se déplacent encore souvent avec difficultés.

C'est pourquoi Esenca propose le service Handyaccessible.

Dans ce premier Handylogue, nous vous présentons le conseil en accessibilité sur le guichet adapté.

### Qu'est-ce qu'un guichet adapté ?

Tout le monde passe par un guichet pour demander un renseignement.

Souvent, le guichet n'est pas accessible.

Pour qu'il soit accessible, il faut respecter quelques mesures :

- ➔ un espace pour que la chaise roulante puisse tourner de 150 cm devant le guichet
- ➔ une hauteur de tablette de maximum 80 cm
- ➔ un espace sous la tablette de 60 cm sur une largeur de 80 cm
- ➔ un dispositif de paiement sans fil ou facile à utiliser

Pour rendre le guichet accessible aux personnes malentendantes, on peut installer une boucle à induction magnétique.

Cela filtre les bruits.

La personne malentendante entendra mieux la voix de la personne derrière le guichet et cela facilitera la discussion.

Handyaccessible est surtout un service pour les professionnels.

Il peut quand même conseiller les particuliers et renvoyer vers des professionnels.

# Défendez vos droits!

## FAITES APPEL À NOS SERVICES

Depuis plus de 100 ans, *Esenca* se définit comme le **syndicat** des personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique et/ou invalidante. Notre ASBL **défend les droits** de ces personnes via ses différents **services**.  
Quels sont-ils ?

### Un contact center

Pour toute **question** sur le handicap ou les grave, chronique et/ou invalidante, composez le ☎ 02 515 19 19 du lundi au vendredi de 8h à 12h ou envoyez un email à esenca. ✉ [contactcenter@solidaris.be](mailto:contactcenter@solidaris.be). Vous pouvez également les rencontrer.

### Handy droit®

Il s'agit d'un service de **défense en justice** auprès des juridictions du Tribunal du Travail pour toutes les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, les reconnaissances médicales, les allocations familiales, les litiges en incapacité et invalidité, la législation chômage et la notion des 33%. Esenca travaille en collaboration avec les Centres de Service Social de Solidaris Wallonie et des avocats.

### Handyprotection

C'est un service plus technique et spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des **législations de protection de la personne en situation de handicap**.

### Une cellule Anti-discrimination

Notre ASBL est un **point d'appui UNIA** (Centre pour l'Égalité des Chances) en ce qui concerne les situations

discriminantes « handicap » afin d'introduire au besoin un signalement (plainte). Faites le numéro du contact center ou envoyez-nous un email si vous êtes victime de discrimination, nous assurerons le relais de votre situation.

### My handicap

Il est parfois difficile de s'y retrouver dans les **démarches administratives**. Depuis 2020, les assistantes sociales d'Esenca ont accès à l'application « My Handicap ». Elles peuvent dorénavant **faciliter le quotidien** des personnes en situation de handicap, quelle que soit la mutualité à laquelle elles sont affiliées. Elles ont également accès à :

- l'application Wal Protect pour les demandes d'Allocation d'Aide à la Personne Âgée (AAPA) en Région wallonne;
- l'application My Iriscare pour les demandes d'AAPA en Région bruxelloise.

### Des mandats politiques

Esenca est également présente dans de nombreux organes où les droits des personnes en situation de handicap sont débattus comme au Conseil Consultatif Wallon de la Personne Handicapée, au Conseil Consultatif bruxellois de la Personne Handicapée, au Conseil National Supérieur des Personnes Handicapées, à la Commission d'Aide Sociale, au Belgian Disability Forum, au Conseil de la Rééducation Fonctionnelle (INAMI), UNIA, etc.





## Défendez vos droits



Depuis plus de 100 ans, Esenca défend les droits des personnes en situation de handicap ou malades. Elle propose plusieurs services comme :

### ➔ Un numéro d'appel :

Du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h, vous pouvez appeler le 02 515 19 19 pour avoir des informations sur ce qui se fait pour les personnes en situation de handicap, sur les lois ...

Vous pouvez aussi envoyer un email : [esenca.contactcenter@solidaris.be](mailto:esenca.contactcenter@solidaris.be)

### ➔ Handydroit®

Pour défendre les droits devant le tribunal du Travail quand il s'agit des allocations aux personnes handicapées, des reconnaissances médicales ...

### ➔ Handyprotection

Pour avoir des conseils sur les lois de protection de la personne en situation de handicap.

### ➔ Un service anti-discrimination

Quand une personne n'est pas traitée de la même manière qu'une personne valide, il y a une discrimination. Esenca peut aider à faire reconnaître cette discrimination.

### ➔ Mandats politiques

Esenca est aussi présente dans nombreuses organisations pour défendre les droits des personnes en situation de handicap.

# HANDICAP ET PRÉCARITÉ : UNE **FATALITÉ** ?



# Quels sont les liens entre handicap et précarité ?

Différentes **études** montrent depuis plusieurs années que les **personnes en situation de handicap courent davantage de risque de tomber dans la précarité ou la pauvreté que le reste de la population belge**. Cette situation n'est pas nouvelle et s'est aggravée avec notamment la gestion de la Covid-19 et l'augmentation des prix de ces derniers mois.

Nous avons voulu **faire le point** avec des personnes en situation de handicap, récolter leurs témoignages afin de réaliser une étude pour mieux cerner leurs difficultés quotidiennes.

Cette étude intitulée « **Handicap et précarité. Quelles conséquences sur la qualité de vie ?** » s'attache à identifier les liens entre précarité et handicap aujourd'hui. Quels sont leurs impacts concrets sur la qualité de vie des personnes en situation de handicap ?

L'étude « Handicap et précarité : Quelles conséquences sur la qualité de vie ? » est disponible en téléchargement sur notre site : [www.esenca.be](http://www.esenca.be) ou en format papier sur simple demande : ☎ 02 515 02 65 ou via ✉ [esenca@solidaris.be](mailto:esenca@solidaris.be)



Facile à Lire et à Comprendre

## Handicap et pauvreté



Plusieurs études montrent que les personnes en situation de handicap risquent d'avoir plus de difficultés financières que le reste de la population belge. Ce n'est pas nouveau.

Cela est devenu plus grave encore à cause du Covid 19 et de la hausse des prix. Esenca a voulu rencontrer ces personnes pour connaître leurs difficultés.

L'étude d'Esenca s'appelle « Handicap et précarité. Quelles conséquences sur la qualité de vie ? »

Elle veut montrer et comprendre les liens entre précarité et handicap aujourd'hui. Esenca veut aussi montrer les liens entre ces difficultés et la qualité de vie de ces personnes.

# Handicap et précarité financière : quels constats portons-nous ?

« **Les personnes handicapées courent un plus grand risque de pauvreté que le reste de la population** ». <sup>1</sup> Si nous le pointons en tant qu'association représentative des personnes en situation de handicap et/ou de maladie chronique, grave ou invalidante, le Service Public Fédéral Sécurité sociale en pose un constat clair et précis dans son ouvrage « *Pauvreté et handicap en Belgique* ». « **Pourtant, ce phénomène reste sous-estimé** ». Selon Koen Hermans -Professeur en travail social et politique sociale au Centre de Recherche sociologique de la KU Leuven -, « cet écart est étonnamment grand et plus important que dans les pays voisins. Nous ne parvenons pas suffisamment à réduire l'écart de revenus. Ce risque de pauvreté n'a pas diminué ces dernières années ». <sup>2</sup>

## Quel constat ?

Cette pauvreté est causée par de **multiples facteurs**, sur lesquels il faut agir. Elle n'est pas seulement le résultat d'une situation et de choix individuels, mais bien de **l'environnement de la personne** : les coûts supplémentaires dus au handicap ou à la maladie, la complexité administrative, le non-recours aux droits et le montant des allocations, mais également « la désincitation financière à se remettre au travail ; la difficulté de maîtrise du processus d'intégration professionnelle, tant par les bénéficiaires que par les professionnels de l'accompagnement ; les difficultés d'accès à l'enseignement, aux soins de santé... » <sup>3</sup>

Un cercle vicieux peut s'installer, car une personne en situation de handicap est plus à risque de pauvreté et celle-ci « a des conséquences lourdes pour la santé et l'accès aux soins de santé des personnes en situation de privation matérielle grave : 43 % d'entre elles souffrent d'une maladie ou d'un problème de santé chronique (...) contre 24 % pour le reste de la population ». <sup>4</sup>

À ces difficultés s'ajoute le **manque de formation, le non-emploi** en raison d'une incapacité, la difficulté de trouver un travail adapté, etc. Mais la pauvreté liée au handicap ou à la maladie ne se résume pas à des revenus non suffisants suite à un manque de travail rémunéré.

Une personne peut vivre au-dessus du seuil de pauvreté, mais devoir déboursier des sommes conséquentes en soins de santé qui pèsent parfois énormément sur son portefeuille. « En d'autres termes, **la pauvreté de revenu des personnes handicapées est plus élevée que ne laissent supposer les chiffres** ». <sup>5</sup>

### Témoignage

« *La priorité, ça sera toujours mes enfants. Tant pis si j'ai pas mes médicaments pendant une semaine, ça attendra. Mais du coup, pendant plusieurs jours, je ne prends pas mes traitements, tant que mes enfants ont ce qu'ils veulent* »

Louise

(extrait tiré de l'étude Esenca 2023)

Par ailleurs, les personnes en situation de handicap sont plus souvent **locataires** (39 %) que la population générale (27 %). Or, les risques de pauvreté sont beaucoup plus élevés pour les locataires que pour les propriétaires : 29,1 % de risque de pauvreté pour les locataires et 7,6 % pour les propriétaires. <sup>6</sup>

Enfin, une mauvaise condition financière en raison d'un handicap ou d'une maladie conduit parfois à **renoncer à d'autres soins** jugés secondaires.

Être atteinte ou atteint d'une maladie chronique ou d'un handicap a donc **des conséquences avérées sur la qualité de vie** de la personne et sur son **bien-être physique et mental**, notamment à cause de la douleur, de l'anxiété, de la solitude et de tous les coûts que cela engendre. De ce fait, la qualité de vie des personnes en situation de handicap et de maladie chronique est moins bonne que celle de la population belge dans son ensemble.

1 SPF Sécurité sociale, « *Pauvreté et handicap en Belgique* » : <https://socialsecurity.belgium.be/fr/publications/pauvrete-et-handicap-en-belgique>, consulté le 10/08/2023.

2 Fpssocialsecurity, « *Handicap en Armoede conclusies* » : <https://www.youtube.com/watch?v=WuvYyib0L64>, consulté le 10/08/2023.

3 SPP Intégration sociale et SPF Sécurité sociale (2019) « *Pauvreté et handicap* » en Belgique. [https://www.unia.be/files/Documenten/Publicaties\\_docs/livre-pauvrete-et-handicap-en-belgique-2019-fr.pdf](https://www.unia.be/files/Documenten/Publicaties_docs/livre-pauvrete-et-handicap-en-belgique-2019-fr.pdf).

4 Statbel. (2018). « *La santé pâtit de la pauvreté* ». <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/la-sante-patit-de-la-pauvrete>, consulté le 26/07/2023.

5 SPF Sécurité sociale, *La pauvreté en Belgique* (2019), « *Handicap, pauvreté et exclusion sociale* » par Koen Hermans, page 87.

6 *Chiffres pauvreté, Risque de pauvreté pour le locataire/propriétaire* (2022) : <https://www.chiffrespauvrete.be/topic/risque-de-pauvrete-pour-le-locataireproprietaire>, consulté le 26/07/2023.

# Handicap et difficultés financières



## Que montre l'étude d'Esenca ?

Esenca a réalisé une étude sur le handicap, la précarité et la qualité de vie.

La précarité, c'est quand il est difficile de vivre comme tout le monde, de savoir payer les factures, de se soigner, de s'acheter des vêtements, de partir en vacances ...

Ces difficultés ont des conséquences sur la qualité de vie des personnes en situation de handicap.

Les personnes en situation de handicap peuvent être plus pauvres ou avoir plus de difficultés financières que le reste des Belges.

Nous les avons rencontrées pour avoir leurs témoignages.

## Que montre l'étude Esenca ?

On sait que les personnes en situation de handicap peuvent être plus pauvres ou avoir plus de difficultés financières.

Il y a de plus en plus de personnes en situation de handicap qui sont concernées.

Cette situation n'est pas assez connue.

Cette situation est due à plusieurs choses.

La personne en situation de handicap n'en est pas toujours responsable.

La société est peu inclusive et compliquée.

Par exemple :

- ➔ la difficulté de faire reconnaître ses droits
- ➔ le montant des allocations personnes handicapées pas assez élevé.
- ➔ la difficulté de trouver un travail, de se soigner, d'aller à l'école, de faire des études ...

Cette difficulté financière peut aggraver l'état de santé de la personne en situation de handicap.

Car se soigner quand on est en situation de handicap peut coûter très cher.

La personne doit parfois choisir entre différents soins de santé.

Par exemple, elle achètera ses médicaments, mais n'ira pas chez le dentiste.

Ou elle soignera ses enfants d'abord avant de se soigner.

Les personnes en situation de handicap sont plus souvent locataires.

Cela veut dire que le logement dans lequel elles habitent n'est pas à elles.

On sait aussi que les locataires risquent d'être plus pauvres que les propriétaires.



## Luttons contre la pauvreté!

*Selon Statbel en 2022, 2 144 000 Belges<sup>1</sup> – 18,7 % de la population belge – couraient un risque de **pauvreté** ou d'**exclusion sociale** et 13,2 % vivaient dans un ménage dont le revenu total disponible est inférieur au seuil de pauvreté. Ces chiffres sont en augmentation par rapport à 2020, où 14,1 % de la population était considérée comme à risque de pauvreté. C'est un **constat interpellant** que nous avons souhaité déchiffrer avec Christine Mahy, Secrétaire Générale et Politique du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté ; l'un des grands acteurs de lutte contre la pauvreté en Belgique.*

**Comment le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté s'est-il constitué et quel point d'attention avez-vous défendu ?**

**Christine Mahy** : Nous existons depuis 20 ans et notre reconnaissance par le parlement wallon date de 10 ans. Pour contextualiser, il y a plus de 30 ans, suite au premier rapport fédéral sur la pauvreté, une autorité publique mettait autour de la table des acteurs associatifs pour lutter contre la pauvreté et se poser la question du **rôle de**

**l'interlocuteur public** par rapport à ça. Il fallait donner un **cadre à la lutte contre la pauvreté** avec la création d'une ASBL pour pouvoir porter des luttes plus collectives, connaître et s'attaquer aux causes de la pauvreté, les relayer aux autorités politiques, économiques, les syndicats, etc. et en avoir les moyens.

L'objectif est d'**éliminer les inégalités et les injustices**, de travailler à une prospérité qui soit au bénéfice de toutes et tous avec un intérêt aux richesses produites – par

<sup>1</sup> Statbel 2023, *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale* <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>

qui, pour qui et avec quelle redistribution. Le décret qui nous reconnaît impose la participation de l'ensemble des ministres du gouvernement wallon, car notre volonté est **d'agir sur l'ensemble des politiques** et pas uniquement dans le cadre des affaires sociales.

Si nous restions financés par les affaires sociales, cela signifiait que les inégalités et les injustices étaient un problème individuel et qu'il fallait réparer les gens individuellement par des politiques sociales. Alors que les inégalités et les injustices émanent principalement des grands champs des politiques publiques – logement, emploi, etc. – qui échappent en totalité ou partiellement à une partie de la population, dont les personnes en situation de handicap. Les gens ont besoin que la société organise des choses pour qu'ils puissent y vivre et s'y réaliser.

Notre ASBL dénonce, critique, mais propose. C'est important.

### Quels rôles jouez-vous ?

**Christine Mahy** : Notre rôle porte sur la **sensibilisation** dans **tous les milieux** et plus encore dans les milieux qui ne sont pas convaincus, qui croient que ça ne les regarde pas, ou qui n'ont rien à voir avec ça. C'est primordial.

Aujourd'hui, on parle davantage avec des économistes, des chefs d'entreprise qu'hier. Pour les personnes concernées par la pauvreté ou les inégalités, le processus est trop lent. Ils ont besoin d'avoir des réponses aujourd'hui que ce soit pour le logement, les revenus en dessous du seuil de pauvreté, etc.

Le message qu'on veut faire passer porte sur la **nécessité d'investir massivement dans les politiques structurelles et d'agir concrètement**. Personne n'est satisfait si les mesures prises coûtent pour les caisses de l'État tout en n'apporte pas les réponses adéquates et pérennes. Réduire les injustices, c'est s'occuper des richesses, qu'il y ait une répartition qui fasse que tout le monde vit bien. Nous tenons ce message tant vers les politiques que la société.

### Quels sont les gros chantiers sur lesquels les politiques doivent travailler ?

**Christine Mahy** : Il y a de **nombreux chantiers** dont le droit au **logement**.

Il y a celui de la **mobilité**, à la fois en termes de prix, d'offres, d'accessibilité de l'offre. Cela doit être accessible à toutes et tous avec ou sans handicap de l'achat du ticket (appareil, guichets, etc) au trajet. Au Réseau, on relie l'empêchement d'une mobilité collective à une intensification du non-recours aux droits : impossibilité ou difficulté d'acheter les billets de transport en raison d'une numérisation des procédures, d'un manque de guichetiers, etc.



Il y a **l'emploi et la formation de qualité**. Nous voulons des mesures portant sur la création, le renforcement et le soutien à l'emploi privé pour de vrais emplois pour tout type de travailleurs dont les plus vulnérables, ou ceux qui ont besoin d'aménagements physiques. Comme nous sommes favorables à de la création d'emploi dans le service public, parce qu'il y a de nombreux besoins liés à la vie collective, sociale, de quartier, l'environnement, le bien manger, etc. On devrait aussi réfléchir à une évolution des entreprises de travail adapté, etc., qui sont obligées d'être dans le marché de la concurrence.

Dans nos combats, nous défendons la **sécurité sociale** et nous voulons aussi l'améliorer en la faisant évoluer.

On vise la **réelle gratuité de l'enseignement obligatoire** et un enseignement qui réussit avec tous les enfants.

Nous voulons également une **réelle réforme fiscale**, avec plusieurs facettes : législatives, avec une moindre imposition des bas revenus, mais bien des plus élevés, avec une contribution des entreprises à la hauteur des bénéfices qu'ils font, etc.

*Est-ce que vous pensez que la situation générale s'aggrave ?*

**Christine Mahy** : La situation s'aggrave pour les gens. On a **tellement de retard** sur les décisions prises aujourd'hui, par rapport à la gravité de la situation qui s'est construite au fil des années. Et on doit encore tellement perdre du temps à convaincre des acteurs politiques, économiques,

financiers du fait que c'est par le biais des politiques structurelles que l'on y arrivera, et que cela concerne l'ensemble de la population.

Une **étude de Wilkinson** avait démontré statistiquement que dans les pays où les revenus sont les plus égalitaires, l'état de santé de la totalité de la population y est meilleur, y compris des riches. Dans les pays où c'est le moins égalitaire, l'état de santé de population y est moins bon, y compris chez les riches. Ça s'explique par du stress, de la violence, de l'incompréhension, de l'enfermement chez soi, une hausse de l'individualisation, etc. **Ainsi, la paix sociale, le bien-être commun est au bénéfice de tout le monde.**

Ces **inégalités augmentent les tensions sociales et le mécontentement** de la population de différentes façons : manifestations, violences micro ou plus macro. Ces violences sont l'expression d'un mal-être. Il y a un **réel danger démocratique**, pour la paix sociale, car il y a une perte de confiance. Aujourd'hui, une partie de gens sont plus concernés. Nous sommes davantage informés de comment on peut agir.

Pour en savoir plus

Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP)  
Rue Marie-Henriette 12 – 5000 Namur  
☎ 081 31 21 17 – ✉ bureau@rwlp.be  
🌐 www.rwlp.be





# Agir contre la pauvreté

En Belgique, 1 personne sur 5 a des difficultés financières.

Pour parler pauvreté, Esenca a rencontré Christine Mahy, responsable du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté.

Le réseau veut éliminer les inégalités et les injustices qui causent la pauvreté.

Le Réseau est reconnu par le Parlement wallon et existe depuis 20 ans.

Cela permet de :

- lutter pour de nombreuses personnes qui ont des difficultés
- mieux comprendre ce qu'est la pauvreté et comment agir
- discuter avec les politiques, les chefs d'entreprises, les syndicats ...
- d'avoir l'argent pour faire ce travail

Pour le Réseau, tous les politiques doivent travailler à éliminer les inégalités et les injustices.

Le Réseau parle avec de nombreuses personnes pour faire changer les choses.

L'État doit prévoir des structures et des mesures pour qu'il n'y ait plus de pauvreté.

Le Réseau veut que tout le monde puisse :

- avoir un logement
- se déplacer
- avoir une formation et un emploi de qualité
- un enseignement gratuit
- avoir une sécurité sociale forte

Le Réseau veut aussi revoir les impôts, avec moins d'impôts pour les personnes plus pauvres et plus d'impôts pour les personnes plus riches.

Il faut agir, car beaucoup de gens ont des difficultés depuis longtemps et sont de plus en plus en colère ...

C'est lent, car il faut convaincre les politiques, le grand public, les chefs d'entreprise d'agir pour lutter contre la pauvreté.

L'État doit agir structurellement = mettre de l'argent dans la politique économique pour proposer des services de santé, d'accueil d'enfants ...

C'est important, car une étude dit que dans les pays où les revenus sont les plus égaux, la santé de toute la population est meilleure : chez les personnes pauvres et chez les personnes riches.

Dans les pays où il y a de grandes différences dans les salaires, la santé de toute la population est moins bonne parce qu'il y a plus de stress, de violences ...



## Des droits toujours pas activés

### LE NON-RECOURS AUX DROITS EST ENCORE UNE RÉALITÉ

*Des aides et des compensations sociales existent lorsqu'une personne est atteinte d'une maladie ou d'un handicap afin de réduire la situation de précarité qu'elle peut connaître. Mais avant d'y prétendre, il faut se renseigner, se faire conseiller, voir si l'on est éligible à ces aides, comprendre les démarches à effectuer, les suivre, attendre une décision et peut-être devoir la contester. Toutes ces étapes augmentent le risque de **non-recours aux droits**. Mais qu'entend-on par-là ?*

#### Le non-recours

Le non-recours aux droits et aux services sociaux est le fait qu'une personne éligible ne bénéficie pas d'un ou plusieurs droit(s) au(x) quel(s) elle peut prétendre. On peut distinguer **des causes de non-recours sur trois niveaux : politique, exécutif et individuel**.

##### Politique

La **législation** et les **conditions d'accès** à un droit peuvent paraître **trop complexes** et décourager les personnes qui souhaitent faire valoir leurs droits. Les démarches ne sont pas simples à suivre ni compréhensibles par tout le monde. Il peut s'agir de difficultés de communiquer avec les administrations, de remplir des questionnaires en ligne, etc.

##### Exécutif

Le non-recours aux droits peut être causé par des **erreurs administratives**, des **blocages** de dossier ou d'une prise de décision erronée de la part de professionnelles ou professionnels de la santé, d'accompagnement, etc. Ceux-ci peuvent s'appuyer sur des **stéréotypes** – par exemple, avant même de s'être penché sur le dossier des patientes ou des patients, le médecin formule déjà un

#### Citation

*« On ne connaît pas toutes les aides, il y avait plein de choses dont je n'étais pas au courant, je ne savais pas que j'avais droit à l'aide d'un avocat si l'assistante sociale ne m'en avait pas parlé. Donc quand on voit qu'il y a un handicap, on devrait être plus mis au courant des choses qui pourraient nous aider dans nos démarches ou autres. On n'est pas assez mis au courant des possibilités qu'il y a »*

Louise

(extrait tiré de l'étude Esenca 2023)

diagnostic fondé sur des **préjugés** – ou sur des informations incomplètes. Ces décisions parfois injustifiées représentent des freins indirects au recours aux droits qui mènent à des exclusions « illégales » et non répertoriées du droit en question.

##### Individuel

La personne elle-même peut ne pas recourir à ses droits, par un **manque de connaissance de ses droits ou par choix afin de ne pas subir de stigmatisation**. Dans le premier cas, bon nombre de personnes ne comprennent pas, par exemple, le vocabulaire utilisé dans les décisions de la Direction Générale Personnes Handicapées (DGPH). Par exemple, elles voient qu'elles ont obtenu une décision négative et ne vont pas plus loin dans les démarches. Elles ne savent pas qu'elles peuvent ne pas

accepter cette décision et introduire un recours, etc.

#### Contact center Esenca

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h

☎ 02 515 19 19

✉ [esenca.contactcenter@solidaris.be](mailto:esenca.contactcenter@solidaris.be)



# Défendez vos droits

Il existe des aides et des compensations sociales.

Elles ne sont pas toujours connues par toutes et tous.

On ne sait pas si on peut ou pas en bénéficier.

Il est important de se renseigner, d'être accompagné dans les démarches administratives.

Tout cela fait que les personnes ne demandent pas leurs droits = le non-recours aux droits.

Cela veut dire qu'une personne pourrait avoir une aide, mais qu'elle ne la demande pas.

## Pourquoi ?

1. Les lois et les conditions d'accès à un droit peuvent être difficiles à comprendre.

Les formulaires sont parfois très compliqués à remplir ou sont uniquement sur internet.

Cela décourage les personnes et elles ne demandent pas leurs droits.

2. Les erreurs dans les dossiers, la longueur des procédures, les décisions négatives peuvent décourager les personnes.

Faire reconnaître ses droits est très long et compliqué, cela peut durer des mois.

Quand il y a une erreur dans le dossier, il faut parfois tout recommencer.

Certaines décisions sont basées sur des idées toutes faites.

Tout cela décourage les personnes à demander leurs droits.

3. La personne ne demande pas ses droits

Soit la personne ne les connaît pas.

La personne ne comprend pas le vocabulaire utilisé

et ne sait pas qu'elle peut refuser cette décision et introduire un recours.

Soit elle ne veut pas les demander parce qu'elle ne veut pas être critiquée ou montrée du doigt.

Il est important de défendre ses droits.

Esenca peut vous renseigner et vous aider dans les démarches.

# Qu'est-ce qui fait qu'on est en bonne santé ou pas ?

*Si on posait la question à des passants dans la rue, beaucoup répondraient certainement que pour être en bonne santé, il faut avoir un bon médecin et un bon hôpital près de chez soi pour être bien soigné. Et c'est vrai qu'une bonne prise en charge médicale, c'est important pour être en bonne santé ! Pourtant, c'est prouvé, il y a d'autres raisons tout aussi importantes encore qui construisent ou détruisent notre santé. C'est ce qu'on appelle **les déterminants sociaux de la santé**, en d'autres termes, nos conditions de vie déterminent notre santé. Entrons dans le vif du sujet !*

## Être en bonne santé !

Une personne qui, pour une raison ou une autre, vit dans une certaine précarité financière ou autre, risque plus d'avoir des problèmes de santé. C'est ce qu'on appelle **les inégalités sociales de santé**. En clair : **les différences de statut social entraînent des différences de niveau de santé !**

Quel rapport avec les situations de handicap ? Si la société n'est pas suffisamment inclusive, la situation de handicap peut avoir des répercussions négatives sur la santé, **le handicap devient alors un déterminant qui détériore la santé**.

## La prévention et la promotion de la santé, c'est quoi ?

L'objectif principal de la promotion de la santé, c'est de **lutter contre les inégalités sociales de santé, tout en améliorant les déterminants de la santé**, c'est-à-dire les conditions de vie pour que les gens soient en meilleure santé.

Faire de la **promotion de la santé**, ce n'est pas seulement **sensibiliser** les personnes pour qu'elles adoptent des comportements meilleurs pour leur santé, comme ne pas fumer, faire de l'exercice physique et manger équilibré, c'est aussi travailler en amont sur ces déterminants en agissant préventivement (ou en faisant de la prévention) en se protégeant de maladies par la vaccination, en évitant qu'elles se développent ou s'aggravent par des visites régulières chez le médecin, des dépistages au besoin, etc.

Faire de la **promotion de la santé**, c'est surtout agir et faire pression pour que les décisions politiques aillent dans le bon sens pour améliorer les conditions de vie « santé » des gens comme :

- diminuer la TVA sur les fruits et légumes pour que les gens en mangent plus
- construire des pistes cyclables pour que les gens fassent plus d'exercices physiques
- augmenter le revenu minimum pour que ce soit plus facile pour les gens de se soigner
- faciliter les démarches de reconnaissance d'un handicap pour les gens aient plus rapidement accès aux aides auxquelles ils ont droit

## Pourquoi Solidaris fait de la prévention et promotion de la santé ?

C'est peu connu du grand public, mais la prévention et la promotion de la santé font partie des **missions légales des Mutuelles**. La loi dit que, en plus de s'occuper de la gestion des soins de santé pour le compte de l'État, comme rembourser les patients et payer les prestataires, les Mutuelles doivent faire de la prévention et promotion de la santé pour leurs affiliés.

Pour Solidaris, il y a d'autres bonnes raisons de faire de la prévention et promotion de la santé :

- **Pour une question de valeurs : la lutte contre les inégalités sociales de santé** est le premier objectif de la promotion de la santé. Elle est aussi dans l'ADN de Solidaris qui lutte pour un accès à la santé pour toutes et tous.
- **Pour diminuer le poids social et financier des maladies chroniques** : il y a de plus en plus de maladies chroniques avec des conséquences sur la qualité de vie des gens et sur les finances de l'État. Solidaris veut renforcer la prévention pour réduire les maladies chroniques.
- **En tant qu'acteur social et politique**, Solidaris agit pour que toutes les décisions politiques prises améliorent les déterminants sociaux de la santé.

De nouveaux métiers de prévention et promotion de la santé ont vu le jour au sein de Solidaris. Ils ont des publics et des modes d'intervention différents, mais ils travaillent **tous pour réduire les inégalités sociales de santé et pour améliorer la santé et le bien-être**.

Pour en savoir plus sur ces métiers ou la promotion de la santé : ✉ [promotion.santé@solidaris.be](mailto:promotion.santé@solidaris.be) ou renseignez-vous auprès de chacune des entités territoriales Solidaris.



# Pourquoi est-on en bonne santé ou pas ?



Pour être en bonne santé, il faut avoir un bon médecin.

Il faut aussi :

- ➔ vivre dans de bonnes conditions
- ➔ avoir assez d'argent pour payer les factures, se soigner, manger, s'habiller ...

Pour bien vivre, la société doit être inclusive.

Notre société n'est pas assez accessible et inclusive et cela a des conséquences sur la santé des personnes en situation de handicap.

Solidaris a un service pour promouvoir la santé : Promo Santé.

Promouvoir la santé, c'est :

- ➔ lutter contre les inégalités sociales de santé
- ➔ agir pour que les gens soient en meilleure santé
- ➔ informer sur la bonne santé : ne pas fumer, faire du sport, bien manger ...
- ➔ agir pour que les gens ne soient pas malades : information sur les vaccins, les visites régulières chez le médecin, les dépistages ...

Un dépistage, c'est faire une recherche médicale pour savoir si une personne a une maladie ou pas et la soigner plus rapidement.

- ➔ agir et demander aux politiques d'améliorer les conditions de vie « santé » des gens en prenant des décisions politiques comme :
  - ➔ moins de taxe sur les fruits et légumes pour que les gens en mangent plus
  - ➔ des pistes cyclables pour que les gens fassent plus d'exercices physiques
  - ➔ un revenu minimum
  - ➔ une reconnaissance d'un handicap plus facile et plus rapide
  - ➔ un accès plus rapide et plus facile aux aides

Les mutualités doivent mener des actions et des projets pour améliorer la santé.

C'est très important parce Solidaris veut :

- ➔ lutter contre les inégalités sociales pour un accès à la santé pour toutes et tous.
- ➔ prévenir les maladies chroniques : il y a de plus en plus de maladies chroniques comme le diabète, l'hypertension ... Cela a des conséquences sur la qualité de vie de ces personnes et sur le budget des soins de santé.
- ➔ agir socialement et politiquement pour que toutes les décisions politiques prises améliorent la santé.
- ➔ réduire les inégalités sociales de santé et améliorer la santé et le bien-être.

# Connaître pour agir !

À l'aube des élections 2024, Esenca appelle plus que jamais à mener des **politiques publiques** en appliquant le principe de **handistreaming** (voir Handyalogue dossier du numéro 1 – 2022), **inclusives**, avec des **consultations** de la population concernée.

Les personnes en situation de handicap **risquent davantage de tomber dans la précarité et la pauvreté** que le reste de la population belge. Cela est **peu connu et sous-estimé** ! Il y a donc un **décalage** entre les vécus des personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante et les politiques auxquelles elles sont confrontées. Néanmoins, il est essentiel de respecter les droits fondamentaux comme l'égalité et la non-discrimination, l'autonomie de vie et l'inclusion dans la société, l'accessibilité, l'accès à l'information, la santé, le niveau de vie adéquat et la protection sociale, etc. repris dans la Convention ONU des droits des personnes handicapées. Rappelons-le, cette convention a été signée et ratifiée par la Belgique en 2009.

Cela confirme la **dimension politique du traitement de la précarité et par extension, de la dignité et qualité de vie**. L'heure n'est pas à la responsabilisation individuelle pour bénéficier d'une meilleure qualité de vie, celle-ci est une responsabilité sociétale et politique. Par ailleurs, la ministre chargée des Personnes handicapées Karine Lalieux, a demandé au Conseil des ministres d'ancrer le principe de l'adoption et de l'évaluation d'un plan fédéral

handicap pour chaque législature. L'avant-projet a été adopté et a été transmis pour avis au Conseil d'État. Nous veillerons à sa mise en place.

Esenca a rédigé un mémorandum reprenant nos différentes revendications. Il est disponible sur notre site :

📄 [www.esenca.be](http://www.esenca.be) ou sur simple demande :

☎ 02 515 02 65 ou ✉ [esenca@solidaris.be](mailto:esenca@solidaris.be)



Facile à Lire et à Comprendre



On vote en 2024.

Esenca demande :

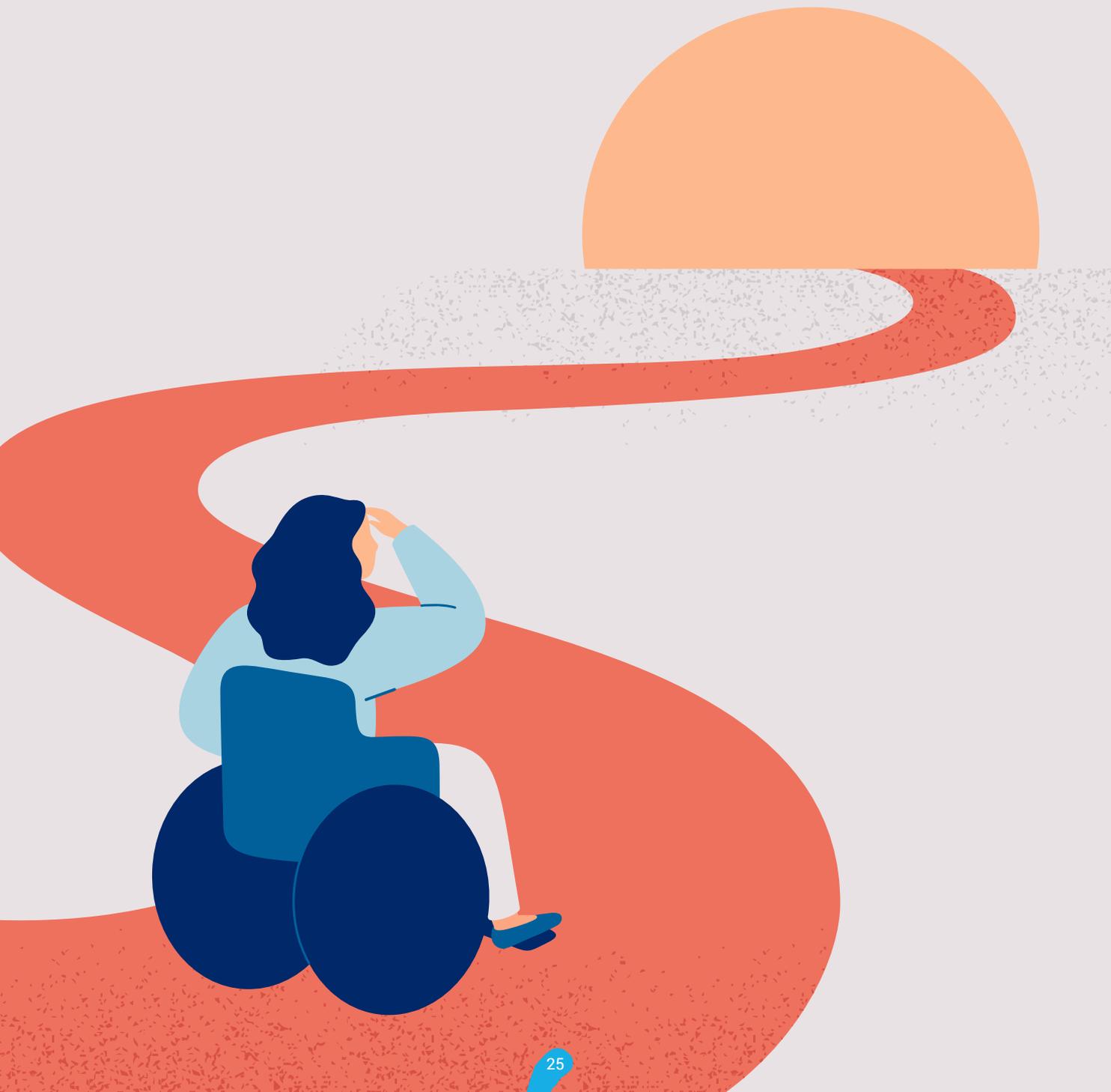
- ➔ des politiques inclusives
- ➔ la prise en compte du handicap dans toutes les politiques
- ➔ à ce que les personnes en situation de handicap (PSH) soient entendues

Les personnes en situation de handicap peuvent avoir plus de difficultés financières.

Ce n'est pas très connu.

C'est pour cela qu'il y a un décalage entre ce que vivent les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante et les politiques mises en place.

Il est important que les politiques belges respectent les droits fondamentaux repris dans la Convention ONU des droits des personnes handicapées pour que les PSH puissent avoir une vie de qualité et digne.



## Nos entités territoriales

### Brabant :

📍 Rue du Midi, 111 – 1000 Bruxelles

☎ 02 546 14 42

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

### Brabant wallon :

📍 Chaussée de Bruxelles, 5  
1300 Wavre

☎ 010 84 96 47

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

### Centre, Charleroi w Soignies :

📍 Place Charles II, 24 – 6000 Charleroi

☎ 071 50 78 14

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

### Liège :

📍 Rue Douffet, 36 – 4020 Liège

☎ 04 341 63 06 (en matinée)

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.  
Ludothèque adaptée + activités Equimotricité

### Luxembourg :

📍 Place de la Mutualité, 1 – 6870 Saint-Hubert

☎ 061 23 11 37

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

### Mons Wallonie picarde :

📍 Avenue des Nouvelles Technologies, 24  
7080 Frameries  
rue du Fort, 48 – 7800 Tournai

☎ 068 84 82 89

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

### Province de Namur :

📍 Chaussée de Waterloo, 182  
5002 Saint-Servais

☎ 081 77 78 00

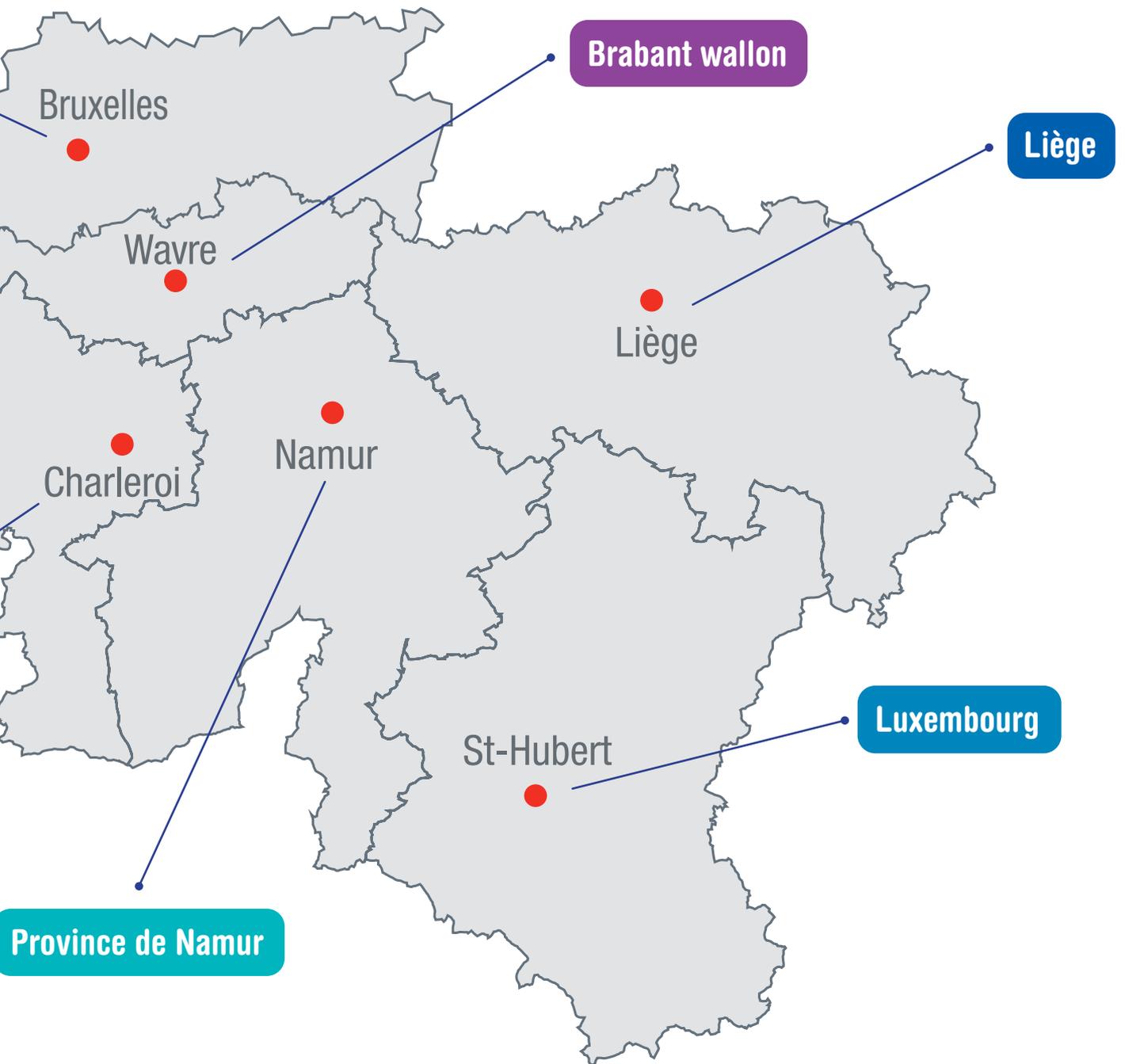
Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.  
Ludothèque adaptée



Brabant

Mons Wallonie picarde

Centre, Charleroi  
et Soignies



Liège

du 20 au 22 mars 2024

Présence au salon EnVIE d'amour

Namur

du 20 au 22 mars 2024

Présence au salon EnVIE d'amour

16 avril 2024

Inauguration de l'exposition Street Careleuz

# Une question sur vos droits en matière de handicap ?

Ne restez pas sans réponses !

Quels sont mes droits ?

Appelez  
le Contact center Esenca

au 02 515 19 19

du lundi au vendredi  
de 8h à 12h

ou envoyez un email à :  
[esenca.contactcenter@solidaris.be](mailto:esenca.contactcenter@solidaris.be)

Que dois-je faire pour  
aménager ma salle de  
bain ?

Besoin d'une info  
sur l'enseignement  
spécialisé, l'emploi,  
les loisirs... ?

Suis-je  
la cible d'une  
discrimination ?

Défendez vos droits !